

Versement
1751 W 1-8

Identification :

Intitulé/ Analyse : Dossiers individuels d'enquêtes

Dates extrêmes : 1992-2009

Importance matérielle : 1 m.l.

Contexte

Service producteur : Commisariat de police de Troyes.

Service versant : Direction départementale de la sécurité publique.

N° d'entrée du versement : 56921

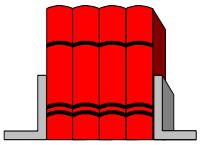
Date d'entrée du versement : 24/04/2012

Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : 1er janvier 2043
Fin communicabilité : 1er janvier 2060

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : 11 décembre 2017



Présentation

Présentation du contenu du versement

Ce versement de la Direction départementale de la sécurité publique rassemble un reliquat de dossiers individuels d'enquêtes menées par le Commissariat de police de Troyes lors des demandes de naturalisation, pour la période 1992-2009.

Tri et éliminations pratiqués

Aucun tri n'a été pratiqué dans ces dossiers.

Mode(s) de classement adopté(s)

Le classement adopté est un classement par ordre alphanumérique des dossiers.

Sources complémentaires aux Archives départementales de l'Aube

Sous-série 4 M.

1077 W : Répertoire général de la police, dossiers individuels (années 1960 à 2000 ; classement en 2014).

1159 W 1-106 : Répertoire général de la police, dossiers individuels (1940-1998).

1580 W 1-114 : Dossiers individuels d'enquêtes (1916-1989).

1581 W 1-524 : Répertoire général de la police, dossiers individuels (1918-2000).

1742 W 1-169 : Dossiers individuels d'enquêtes (1938-2011).

Bibliographie

Histoire du ministère de l'Intérieur de 1790 à nos jours, Paris : La Documentation Française, 1993 (cote A.D. Aube : B/P/2765).



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. A ce titre, certains documents sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des «secrets absolus» (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi du 3 janvier 1979 sur les archives.

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 3 janvier 1979 en vertu des articles 6 et 7.

Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

En vertu de la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le *Code du patrimoine* (art. L 213-2), ces documents ne sont communicables qu'à l'issue d'un délai de 50 ans (respect de la vie privée).



Plan de classement

N° Articles	*Description*	*Dates extrêmes*
1-8	Dossiers individuels d'enquêtes.	1992-2009

Commissariat de police de Troyes

1751 W 1 - 8 **Dossiers individuels de demandes de naturalisation : rapports, pièces justificatives, correspondance.**

1992 - 2009

1751 W 1 Dossiers individuels de demandes de naturalisation de A à B.
1994 - 2006

1751 W 2 Dossiers individuels de demandes de naturalisation de C à E.
1995 - 2005

1751 W 3 Dossiers individuels de demandes de naturalisation de F à J.
1992 - 2004

1751 W 4 Dossiers individuels de demandes de naturalisation de K à L.
1983 - 2008

1751 W 5 Dossiers individuels de demandes de naturalisation de M à N.
1995 - 2005

1751 W 6 Dossiers individuels de demandes de naturalisation de O à R.
1994 - 2004

1751 W 7 Dossiers individuels de demandes de naturalisation de S à U.
1995 - 2009

1751 W 8 Dossiers individuels de demandes de naturalisation de V à Z.
1996 - 2003